Image not found or type unknown

Problème de remboursement suite rétractation

Par **sangi**, le **01/02/2018** à **11:48**

bonjour,

j'ai pris un abonnement free mobile en date du 4/01/201, suite à de nombreux problèmes techniques et à plusieurs appels auprès de free technique ils n'ont pu résoudre mon problème, j'ai donc envoyé un courrier en recommandé pour une rétractation le 6/01/07 pas de réponse de leurs part j'appelle aujourd'hui presque 1 mois après le service mobile pour les non abonnés avec un numéro surtaxé 0892135161 et là je tombe sur une opératrice qui me dit qu'il n'y aura pas de remboursement car j'ai fait moi même une demande de portabilité (il aurait fallu que je reste sans téléphone !!!!) et que je n'aurai pas dû activer la puce ****la Bonne Blague **** donc que tout est perdu la procédure est que se soit eux qui mettent un terme à ma ligne et bien sur en perdant mon numéro de téléphone on me demande de faire un courrier de réclamation en recommandé encore 5.20 € qui comme le premier restera sans réponse que puis-je quand on a à faire à des VOLEURS merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **01/02/2018** à **13:04**

Bonjour,
J'ai un peu de mal à comprendre. Les forfaits de ce fournisseur sont sans engagement. Vous pouvez les résilier à n'importe quel moment. Le forfait est résilié 10 jours maximum après réception de votre lettre recommandée.

Par **sangi**, le **01/02/2018** à **16:18**

oui les forfaits sont sans engagement ils ont considéré ma demande comme une résiliation et non comme une rétractation dés que l'on prend un abonnement chez free il anticipe le règlement j'ai donc régler une facture anticipée pour 1 mois alors que j'ai gardé cette ligne moins de une semaine ils auraient pu me rembourser soit la totalité de mon forfait soit au prorata.

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés